



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

17.10.2024

## INDÉPENDANCE DES MÉDIAS ET PROTECTION DES JOURNALISTES : UN TEXTE ESSENTIEL BIEN QU'AFFAIBLI PAR LA MAJORITE SÉNATORIALE

Je me réjouis de l'adoption de ma proposition de loi sur l'indépendance des médias et la protection des journalistes par le Sénat. Elle comporte plusieurs avancées notables, en particulier le renforcement du secret des sources des journalistes et l'amélioration du dispositif des droits voisins, qui doit permettre aux titres de presse d'être rémunérés comme il se doit pour l'exploitation de leurs contenus par les plateformes numériques.

Cependant, je regrette que la majorité sénatoriale et le gouvernement aient supprimé plusieurs de ses articles, dont l'article 1<sup>er</sup>, qui avait pour objectif de renforcer le pluralisme, condition indispensable à notre vie démocratique.

C'est une faute politique. La polarisation et l'outrance qui ont accompagné les débats sur cet article mettent en lumière les dérives inquiétantes de la majorité sénatoriale. Enfin, le rejet du droit d'agrément n'épuise pas pour autant la question fondamentale de la confiance nécessaire entre journalistes et directeur de la rédaction, lorsque celui-ci vient d'être nommé.

Nous attendons des engagements clairs de la ministre de la Culture suite aux conclusions des Etats généraux de l'information. Un projet de loi est annoncé, sans plus de précisions ; l'incertitude rend d'autant plus important que cette proposition de loi prospère.

### CONTACT :

 01.42.34.15.22

 [sylvie-robert.fr](mailto:sylvie-robert.fr)

 15 rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06

